



Menace de porter plainte pour harcèlement

Par Claire2412

Bonjour,

Suite à un rapport sexuel avec un homme, et un accident de contraception, je suis tombée enceinte. J'ai donc informé l'homme concerné. Ce fut le premier échange que j'ai eu avec lui à ce sujet. Il m'a répondu de me débrouiller et qu'il ne voulait plus entendre parler de moi. En colère, je l'ai insulté. L'échange s'est terminé. Il a finit par me bloquer. Entre temps j'ai décidé de garder l'enfant et je l'ai informé cordialement de la situation. Rien de plus. Il me menace de porter plainte pour harcèlement. Suis je en tort? Peut on menacer quelqu'un comme ça ?

Par Henriri

Hello !

Claire, n'importe qui "peut" dire vouloir porter plainte et "peut" le faire ! Une autre chose est de le faire effectivement et d'avoir des éléments de preuve pour que la plainte chemine...

A tout hasard gardez des traces de vos échanges s'ils sont du genre mails ou SMS.

A+

Par kang74

Bonjour

Gardez précieusement ce sms, ne le contactez plus .

Si jamais il était finalement intéressé par la naissance de l'enfant (ça arrive très souvent) il ne pourra pas vous reprocher de ne l'avoir pas informé de celle ci .

Je rappelle qu'être parent n'implique pas forcément le fait d'être en couple avec l'autre parent , et qu'il peut décider de l'être que vous le vouliez ou pas à tout moment .

Par isernon

bonjour,

vous pouvez informer cet homme qu'il vous sera possible de faire une action en recherche de paternité et ce ne sera pas du harcèlement.

salutations